

DECRET N° 2012-457 DU 19 NOVEMBRE 2012
Chargeant Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**,
Ministre d'Etat chargé des Affaires Présidentielles, de
l'intérim du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et des Cultes du **vendredi 04 mai 2012**
jusqu'à son retour.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution
de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2012-069 du 06 Avril 2012 portant composition
du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **Benoit C. Assouan DEGLA**,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, son
intérim sera assuré par Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**,
Ministre d'Etat chargé des Affaires Présidentielles, du **vendredi 04 mai**
2012 jusqu'à son retour.

Article 2 : le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 2012

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 02 ; CC 02 ; CES 02 ; HAAC 02 ; HCJ 02 ;
AUTRES MINISTERES 29 ; SGG 04 ; DC/MIL 02 ; DEPARTEMENTS 06 ; JO 01 ; ARCHIVES 01.

Handwritten signature

Handwritten signature